



Extrait du Registre des Délibérations Conseil Municipal du

Jeudi 4 juillet 2013

Début de séance : 19 h 05

Nombre de membres du Conseil Municipal

En exercice : 35
Présents : 30
Représentés : 5
Absent : 0

L'AN DEUX MILLE TREIZE, le jeudi 4 juillet, les membres composant le Conseil Municipal de CHARENTON-LE-PONT, régulièrement convoqués, le vendredi 28 juin 2013, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie BRETILLON, Maire de Charenton-le-Pont.

Mme Laure LEVY SETTBON a été désignée Secrétaire de Séance.

GROUPE CHARENTON DEMAIN	
<i>Etaient présents :</i>	<i>Etaient représentés :</i>
M. Jean-Marie BRETILLON, Maire	M. Benoît GAILHAC, Maire-Adjoint
M. Hervé GICQUEL, Maire-Adjoint	Mme Delphine HERBERT, Conseillère Municipale
Mme Valérie FRUAUT, Maire-Adjoint	Mme Caroline CAMPOS, Conseillère Municipale
M. Pierre MIROUDOT, Maire-Adjoint	M. Mohamed LAMRI, Conseiller Municipal
Mme Marie-Hélène MAGNE, Maire-Adjoint	Mme Véronique GONNET, Conseillère Municipale
M. Jean-Pierre CRON, Maire-Adjoint	
M. Patrick SEGALAT, Maire-Adjoint	
Mme Chantal LEHOUT-POSMAINTIER, Maire-Adjoint	
Mme Chantal GRATIET, Maire-Adjoint	
Mme Anne-Marie THIERCE, Maire-Adjoint	
M. Olivier GIRARD, Conseiller Municipal	GROUPE REUNIR POUR CHANGER
M. Michel VAN DEN AKKER, Conseiller Municipal	<i>Etaient présents :</i>
Mme Murielle MINART, Conseillère Municipale	M. Gilles-Maurice BELLAÏCHE, Conseiller Municipal
M. Pascal TURANO, Conseiller Municipal	M. Michel DEFAYE, Conseiller Municipal
Mme Clotilde CERTIN, Conseillère Municipale	Mme Jeanne STEFANI, Conseillère Municipale
M. Jean-Manuel FAINTUCH, Conseiller Municipal	Mme Sylvie POULAIN, Conseillère Municipale
Mme Marie-Louise FREYSZ, Conseillère Municipale	
M. Jean-Marc BOCCARA, Conseiller Municipal	
Melle Valérie GAUDELET, Conseillère Municipale	GROUPE CHARENTON EN MOUVEMENT
Mme Valérie LYET, Conseillère Municipale	<i>Etaient présents :</i>
Mme Laure LEVY SETTBON, Conseillère Municipale	Mme Marie-Hélène ROUGERON, Conseillère Municipale
M. Sylvain DROUVILLE, Conseiller Municipal	M. Alain DREYER, Conseiller Municipal
M. André ROURE, Conseiller Municipal	Mme Françoise KAZIZ-MOURIC, Conseillère Municipale

M. Benoît GAILHAC, Maire-Adjoint a donné pouvoir à M. Hervé GICQUEL, Maire-Adjoint.

Mme Delphine HERBERT, Conseillère Municipale a donné pouvoir à Melle Valérie GAUDELET, Conseillère Municipale.

M. Mohamed LAMRI, Conseiller Municipal a donné pouvoir à Mme Valérie LYET, Conseillère Municipale.

Mme Véronique GONNET, Conseillère Municipale a donné pouvoir à M. Michel VAN DEN AKKER, Conseiller Municipal.

Mme Chantal GRATIET, Maire-Adjoint est arrivée à 19 h 30 pendant l'étude du point 8 et a donné pouvoir à M. Patrick SEGALAT, Maire-Adjoint.

Mme Caroline CAMPOS, Conseillère Municipale est partie à 19 h 45 pendant l'étude du point 9 et a donné pouvoir à M. Jean-Marie BRETILLON, Maire.

M. Jean-Manuel FAINTUCH, Conseiller Municipal est arrivé à 20 h 10 pendant l'étude du point 11 et a donné pouvoir à M. Jean-Pierre CRON, Maire-Adjoint.

OBJET : Mise en application d'un périmètre de préemption des fonds de commerce, fonds artisanaux et baux commerciaux.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Urbanisme notamment ses articles L 214-1, 214-2 et R 214-1,

VU l'avis favorable de la Chambre de Commerce et d'Industrie Départementale du Val-de-Marne en date du 30 juin 2013,

VU l'avis favorable de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Val-de-Marne en date du 28 juin 2013,

VU l'étude menée avec le concours de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Val-de-Marne en date du 26 avril 2013 afin de mesurer la diversité commerciale des commerces de détail sur la Commune,

VU l'étude de la Chambre de Commerce et d'Industrie Départementale du Val-de-Marne sur « le tissu commercial du Val-de-Marne : rétrospectives et perspectives » en date de janvier 2013,

CONSIDERANT la proposition de périmètre de sauvegarde des baux commerciaux de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat,

CONSIDERANT la volonté de la Commune d'agir en faveur de la préservation de la diversité et du développement commercial et artisanal de la Ville,

CONSIDERANT en conséquence l'intérêt d'établir un droit de préemption au profit de la Commune sur les fonds artisanaux, les fonds commerciaux et les baux commerciaux, et ce au sein d'un périmètre dit « périmètre de sauvegarde »,

VU l'avis favorable de la Commission conjointe des Finances, de l'Administration Générale et des Moyens Généraux, de l'Environnement, du Patrimoine et du Cadre de Vie, réunie le 25 juin 2013,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE.

ARTICLE 1: Approuve en application de l'article L 214-1 du Code de l'Urbanisme, un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat, à l'intérieur duquel seront soumises au droit de préemption les cessions de fonds de commerce, de fonds artisanaux et de baux commerciaux, tel qu'explicité dans les plans annexés à la présente délibération.

ARTICLE 2 : Le Maire est autorisé à exercer au nom de la Commune le droit de préemption, prévu par l'article L 214-1 du Code de l'Urbanisme, lequel porte sur les fonds artisanaux, les fonds de commerce ou les baux commerciaux.

ARTICLE 3 : Le périmètre d'application sera annexé au PLU.

ARTICLE 4 : Le droit de préemption entrera en vigueur le jour où la délibération sera exécutoire dans les conditions prévues par l'article R 211-2 du Code de l'Urbanisme, c'est-à-dire après affichage en Mairie et une insertion dans les deux journaux diffusés dans le département.

ARTICLE 5 : Copie de la présente délibération sera transmise à :

- Monsieur le Préfet du Val-de-Marne,
- Monsieur le Directeur Départemental des Services Fiscaux,
- Monsieur le Président du Conseil Supérieur du Notariat,
- La Chambre Départementale des Notaires du Val-de-Marne,
- Au greffe du tribunal de Grande Instance de Créteil,
- Au Barreau constitué près de ce même tribunal.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

ACTE CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

Dépôt en Préfecture

le 09 JUIL. 2013

Publié ou Notifié

le 10 JUIL. 2013

LE MAIRE



Jean-Marie BRETILLON

Pour le Maire
et par délégation

Julien DURQUET
Directeur Général des Services

ACTE CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

Vu pour être annexé à la délibération n° 2013-04
 du 11 juillet 2013



LE DE CHARENTON - LE - PONT



« Périmètres de voisinage »
 du commerce et de l'édification de proximité

ADMINISTRATIONS	EDUCATION ET PETITE ENFANCE
CULTUREL	SPORTS ET LOISIRS
CULTES	SERVICES MUNICIPALIS